

Dépôts patronaux

Une offensive globale et coordonnée

Il y a exactement une semaine au moment d'écrire ces lignes, les 29 et 30 janvier derniers, se tenait la troisième rencontre de l'ASPPC, l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep, regroupant les représentant.e.s de tous les syndicats locaux de la FNEEQ-CSN et de la FEC-CSQ. L'ASPPC est la seule instance où sont abordées les questions relatives aux négociations sectorielles (celles qui concernent le renouvellement de notre convention collective) : ni le regroupement cégep de la FNEEQ ni l'instance correspondante à la FEC ne sont autorisées à en discuter. C'est la première fois qu'une telle alliance intervient entre les fédérations représentant les professeur.e.s de cégep dans un contexte de négociation.

La réunion de l'ASPPC des 29 et 30 janvier a été l'occasion d'une première analyse du dépôt patronal sectoriel ainsi que de bilans des premières rencontres de négociation avec le Comité patronal de négociation des collèges, mieux connu sous l'acronyme CPNC. Bien que les discussions n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, certaines orientations générales en sont ressorties que nous souhaitons vous transmettre par le présent texte. L'analyse du dépôt patronal ayant déjà fait l'objet d'un texte dans le BIS et de présentations lors de la journée syndicale du 21 janvier et l'assemblée générale du 28 janvier, nous nous concentrerons ici sur les rencontres de négociation elles-mêmes.

La rencontre du 17 janvier a permis à nos représentant.e.s de constater que les « offres » patronales sont très similaires, sinon identiques, dans les divers dépôts sectoriels, non seulement dans le réseau de l'éducation, mais dans le secteur public en général, à un point tel que certaines demandes patronales ont peu de sens compte tenu des réalités de chaque secteur. Par exemple, les représentant.e.s patronaux ont admis qu'au chapitre des retraites, le RREGOP est très bien capitalisé, mais que des demandes patronales de modification de son financement ont été déposées non pas parce qu'elles sont pertinentes, mais plutôt parce que d'autres groupes (notamment les pompiers et les employés municipaux) ont vu les conditions de leur retraite modifiées. Ceci illustre bien la manière générale dont les représentant.e.s patronaux abordent cette ronde de négociation, c'est-à-dire sans tenir compte de la réalité et des besoins des différents secteurs. Nous aurons l'occasion d'en donner d'autres exemples un peu plus loin.

Certains thèmes se retrouvent dans l'ensemble des dépôts patronaux sectoriels :

- Grief et arbitrage;
- Libérations syndicales;
- Assurance-traitement;
- Sécurité d'emploi et mise en disponibilité;
- Réduction des congés et de la mobilité;
- Assouplissement des horaires et de la disponibilité;
- Diminution de la quantité d'information devant être fournie par la partie patronale;
- Modifications aux conditions d'octroi de certains congés spéciaux.

La liste est longue! En réalité, ce sont de larges pans des demandes patronales qui sont « copiés-collés » d'un dépôt à l'autre sans que l'on tienne compte de la réalité des milieux. Sans entrer dans le détail de toutes ces demandes, force est de constater que l'économie générale de l'ensemble des dépôts patronaux est toujours la même : attaques à nos conditions de travail, diminution de l'influence des travailleurs et travailleuses sur leur milieu et augmentation du droit de gérance et du pouvoir discrétionnaire des patrons. Plusieurs acquis importants, notamment au chapitre de la représentation syndicale et du financement des activités syndicales sont brutalement remis en question par le CPNC (et l'ensemble des comités patronaux de négociation).

Les mots d'ordre des patrons sont « flexibilité », « souplesse » et « efficience » dans un contexte d'austérité budgétaire. Leurs demandes ne sont pas fondées sur les besoins des différents réseaux, mais bien sur des dogmes économiques, tels que l'atteinte du déficit zéro, qu'ils cherchent à réaliser sans tenir compte des effets délétères qu'une telle approche aura sur les services à la population. En fait, on a l'impression que la qualité des services et les conditions de travail des employé.e.s du secteur public ne font tout simplement pas partie des préoccupations patronales : seuls leur importe l'accroissement de leur pouvoir sur les milieux de travail et la gestion comptable des établissements; pour la collégialité, la démocratie et le respect des droits sociaux, on repassera!

Un exemple éloquent qui illustre le peu de cas que font les patrons des besoins du réseau collégial concerne les étudiants en

situation de handicap (EESH). Malgré le fait que les patrons, comme l'ensemble des intervenants du milieu, professeur.e.s compris, reconnaissent l'importance non seulement de prendre acte des « défis » posés par l'augmentation continue et rapide de l'accès au cégep pour les EESH, malgré de très nombreuses heures de travail en comité paritaire pour analyser la situation et identifier des pistes de solutions, et malgré des demandes précises des professeur.e.s à cet effet dans notre cahier de demandes, le dépôt patronal ne dit strictement rien par rapport aux mesures qu'il souhaite implanter en lien avec ce dossier! Rien du tout! Pas un traître mot sur le financement, l'encadrement ou la prestation des services d'aide aux EESH. Le CPNC préfère semble-t-il aborder la question du financement des libérations syndicales et oeuvrer à diminuer la transparence dans le réseau plutôt que de s'attaquer à un problème réel, identifié comme tel par toutes les parties impliquées.

Le but du CPNC n'est de toute évidence pas de régler les problèmes réels du réseau collégial : son objectif apparaît plutôt comme une tentative de mise au pas de ses employé.e.s, une attaque claire (quoique peu précise) aux conditions de travail des professeur.e.s sous prétexte d'atteindre le déficit zéro. Les négociations, qui devraient en principe être le moment où les patrons et leurs employé.e.s échangent pour améliorer le contrat de travail qui les unit, semblent en voie d'être usurpées par le gouvernement afin de mener à bien son projet de destruction de l'état social québécois. Nous ne pouvons accepter un tel détournement du processus de négociation. Des négociateurs syndicaux d'expérience ont d'ailleurs qualifié le dépôt du CPNC de « violent », se disant « très conscients de l'ampleur de l'attaque patronale »... Espérons que nous nous donnerons collectivement les moyens d'y répondre!

La rencontre du 17 décembre entre l'ASPPC et le CPNC a été l'occasion du dépôt des demandes patronales sectorielles. Malgré le fait que les représentant.e.s patronaux ont été très laconiques, il est quand même ressorti au terme de la rencontre qu'« aucun intérêt commun » ne réunissait les parties, pour reprendre l'expression d'un membre du comité de négociation de la FNEEQ. Les patrons n'ont pas non plus précisé les articles de la convention collective qui pourraient être réécrits selon eux, ni précisé la nature de leurs demandes, se contentant de dire que la partie syndicale en apprendrait davantage « au fil des rencontres ». Cette rencontre s'est terminée sans que nous n'en sachions plus.

Les parties se sont rencontrées à nouveau le 16 janvier. Provocation ou incompétence, la partie patronale avait dévoilé publiquement en conférence de presse des informations sur ses intentions qu'elle n'avait pas fournies à ses vis-à-vis syndicaux; les premières minutes de la rencontre furent l'occasion pour nos représentant.e.s de dénoncer cette façon inacceptable de négocier et de rappeler aux patrons que la négociation doit se faire aux tables et non pas dans la sphère publique, ce dont ils ont convenu.

Par la suite, les parties ont échangé pour établir un certain ordre de priorité entre les sujets de négociation. Il a été convenu de traiter d'abord des sujets suivants, dans l'ordre : évaluation de la scolarité, modifications aux congés, calcul de l'expérience, embauche et mise sous contrat, impression de la convention collective. Les parties ont également convenu de se réunir une ou deux fois par semaine, pour un minimum de six rencontres d'ici le mois de mars.

La dernière rencontre de négociation dont nous avons été informés a eu lieu le 27 janvier. Tel que convenu, c'est la question de la scolarité qui y a été abordée. C'est d'abord la partie patronale qui a énoncé ses préoccupations, étant celle qui souhaitait aborder le sujet; celles-ci ont généralement été qualifiées de « cosmétiques » par nos représentant.e.s, c'est-à-dire qu'elles ne représentent en général qu'une modification formelle du texte de la convention collective sans en affecter le fond.

Par contre, là où les demandes patronales ne sont pas « cosmétiques », c'est lorsque que le CPNC annonce qu'il souhaite éliminer la rétroactivité de l'ajustement salarial à la date du dépôt de la demande de révision de la scolarité. Pour faire des économies de bout de chandelle (littéralement), le gouvernement souhaite que ce soit aux travailleuses et aux travailleurs d'assumer les coûts des délais de traitement des demandes d'évaluation, parfois très longs – et qui sont le fait du MERSR lui-même!!! Ceci est scandaleux, et nos représentant.e.s ont bien sûr adressé une fin de non-recevoir aux patrons. Il est ridicule de penser que nous puissions être intéressés à discuter d'une telle « offre ». Le CPNC semble avoir pris acte de la position syndicale, mais il faudra rester vigilant à l'avenir.

Malgré cet écueil, le comité de négociation de l'ASPPC estime que la rencontre sur la scolarité s'est bien déroulée. Évidemment, rien n'est finalisé à ce stade-ci et aucune entente n'est intervenue entre les parties. Les discussions sur la scolarité se sont poursuivies lors de la rencontre subséquente en table sectorielle, qui a eu lieu le 5 février, mais dont nous n'avons pas reçu rapport pour l'instant. Devaient également y être abordés les thèmes de l'expérience et des congés. Il a également été convenu le 27 janvier que le sujet suivant à être abordé à la table de négociation sera celui de l'embauche et de la mise sous contrat. Nous vous tiendrons évidemment informé.e.s à toutes les étapes du processus de négociation.

Il est évidemment très tôt pour évaluer la manière dont se déroulent les négociations et les espoirs (ou les craintes...) que l'on peut nourrir à leur endroit. Il reste que nos représentant.e.s nous ont offert un rapport qui, sans bien sûr déborder d'enthousiasme face à leurs pourparlers avec le CPNC, laisse entendre qu'il sera possible d'avancer sur certains enjeux. Il demeure par contre que l'ombre du Conseil du trésor plane sur la table de négociations, et il apparaît assez évident que les négociateurs patronaux ont des mandats très précis à respecter et à peu près aucune marge de manœuvre par rapport à ceux-ci.

Si nous souhaitons nous faire entendre et respecter à la table de négociations, il faudra nous mobilier et appuyer nos représentant.e.s! C'est pour cette raison que l'ASPPC a convenu de tenir, du 23 au 27 février, une semaine d'actions en appui au comité de négociation. Nous aurons à décider localement la manière dont nous manifesterons cet appui à nos représentant.e.s, ce qui sera fait lors de l'assemblée générale du 11 février à l'occasion de la discussion sur notre plan d'action. De la même manière, afin de nourrir les travaux et les interventions de nos négociateurs devant la partie patronale, il faudra nous pencher sur quelques orientations de négociations lors de notre réunion du 11 février.

Les négociations sont lancées! Ceci veut dire qu'il nous faudra être prêt.e.s à agir rapidement et à nous réunir d'urgence au besoin. Le comité de négociation a la volonté de nous représenter le mieux possible et avec le plus d'énergie possible, mais pour qu'il puisse y parvenir, nous devons absolument nous approprier les demandes de négociation, en discuter et fournir des orientations claires à nos représentant.e.s... sans compter qu'il faudra participer activement aux actions de visibilité locales et nationales qui nous seront proposées ou que nous adopterons.

Êtes-vous prêt.e? Le navire est en route et nous devons nous assurer qu'il arrive à bon port. C'est un rendez-vous ce mercredi en assemblée générale pour discuter de notre plan d'action!

Bertrand Guibord